



Arbitrage d'investissement en Afrique (CIRDICNUDCI) : Protéger et défendre

Lien :

<https://innov-maroc.com/formation/arbitrage-dinvestissement-en-afrique-cirdicnudci-protger-et-defendre>

 DURÉE
8 jours (56h)

 RÉFÉRENCE
DTA220

 CATÉGORIE
**Droit des Sociétés et
Droit des Affaires**

🎯 OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, vous serez capable de :

- ✓ Comprendre les fondements et les mécanismes de l'arbitrage international d'investissement en Afrique
- ✓ Maîtriser les principales sources juridiques applicables aux différends entre investisseurs étrangers et États
- ✓ Distinguer les mécanismes d'arbitrage administrés par le CIRDI des procédures conduites selon le Règlement de la CNUDCI
- ✓ Identifier les différentes bases juridiques du consentement de l'État à l'arbitrage
- ✓ Analyser les clauses compromissoires et les offres d'arbitrage contenues dans les traités et législations nationales
- ✓ Déterminer si un investisseur et son investissement bénéficient de la protection d'un instrument international applicable
- ✓ Maîtriser les principaux standards internationaux de protection des investissements
- ✓ Analyser les conditions permettant de caractériser une expropriation directe ou indirecte
- ✓ Évaluer les risques juridiques liés aux changements réglementaires et aux décisions des autorités publiques
- ✓ Identifier les conditions de compétence *ratione personae*, *ratione materiae*, *ratione temporis* et *ratione voluntatis*
- ✓ Préparer une stratégie efficace pour établir ou contester la compétence d'un tribunal arbitral
- ✓ Construire une stratégie contentieuse adaptée à la position de l'investisseur ou de l'État
- ✓ Maîtriser les principales étapes d'une procédure d'arbitrage d'investissement
- ✓ Préparer efficacement les mémoires, pièces, témoignages et rapports d'expertise
- ✓ Exploiter les preuves économiques, financières, techniques et juridiques dans un dossier d'investissement
- ✓ Évaluer la responsabilité internationale de l'État et les moyens de défense susceptibles d'être invoqués
- ✓ Analyser les principes applicables à l'évaluation des dommages et à la détermination de l'indemnisation

POUR QUI ?

- ✓ Avocats spécialisés en arbitrage international et droit des investissements
- ✓ Juristes d'entreprise et directeurs juridiques
- ✓ Conseils juridiques intervenant dans les investissements internationaux
- ✓ Avocats représentant des investisseurs étrangers ou des États
- ✓ Juristes des ministères, administrations et organismes publics
- ✓ Conseillers juridiques des gouvernements et États africains
- ✓ Magistrats et professionnels de la justice
- ✓ Arbitres et professionnels du règlement international des différends
- ✓ Responsables des investissements et du développement des projets internationaux
- ✓ Responsables de la conformité et de la gestion des risques
- ✓ Experts financiers, économiques et techniques intervenant dans les arbitrages d'investissement
- ✓ Professionnels des organisations régionales et internationales intervenant dans la promotion ou la protection des investissements
- ✓ Toute personne impliquée dans la prévention, la négociation, la gestion ou le règlement des différends entre investisseurs et États en Afrique



Programme détaillé

1 / FONDEMENTS DE L'ARBITRAGE D'INVESTISSEMENT EN AFRIQUE

- Principes fondamentaux de la protection juridique des investissements étrangers en Afrique
- Sources du droit applicable : traités bilatéraux d'investissement, traités multilatéraux, législations nationales et contrats d'investissement
- Distinction entre arbitrage commercial et arbitrage d'investissement dans les relations entre investisseurs et États

2 / ARCHITECTURE JURIDIQUE DU CIRDI ET DE LA CNUDCI

- Convention CIRDI, mécanismes institutionnels et conditions générales d'accès à l'arbitrage
- Règles d'arbitrage de la CNUDCI et fonctionnement de l'arbitrage ad hoc
- Articulation entre CIRDI, CNUDCI, juridictions nationales et autres mécanismes internationaux de règlement des différends

3 / CONSENTEMENT DE L'ÉTAT À L'ARBITRAGE

- Analyse des clauses compromissoires contenues dans les traités, lois nationales et contrats d'investissement
- Identification des conditions permettant d'établir un consentement valable, certain et opposable
- Stratégie de vérification de la compétence arbitrale avant l'introduction d'une procédure

4 / QUALIFICATION DE L'INVESTISSEUR ET DE L'INVESTISSEMENT

- Détermination de la nationalité et de la qualité d'investisseur protégé
- Qualification juridique des actifs, participations, créances, concessions et projets susceptibles de constituer un investissement

- Analyse des conditions territoriales, temporelles et matérielles de protection

5 / STANDARDS INTERNATIONAUX DE PROTECTION DES INVESTISSEMENTS

- Traitement juste et équitable, protection et sécurité et interdiction des mesures arbitraires ou discriminatoires
- Traitement national, clause de la nation la plus favorisée et autres standards conventionnels
- Protection contre l'expropriation directe et indirecte et analyse des mesures étatiques contestées

6 / INVESTISSEMENTS EN AFRIQUE ET RISQUES RÉGLEMENTAIRES

- Risques liés aux changements législatifs, réglementaires, fiscaux et administratifs affectant les investissements
- Gestion des risques politiques, instabilité réglementaire, nationalisation, révocation de licences et mesures administratives
- Analyse de la responsabilité potentielle de l'État et distinction entre exercice légitime de la puissance publique et violation d'un traité

7 / COMPÉTENCE DU TRIBUNAL ARBITRAL

- Compétence *ratione personae*, *ratione materiae*, *ratione temporis* et *ratione voluntatis*
- Objections juridictionnelles relatives à la nationalité, au consentement, à la qualité de l'investissement et à la compétence du tribunal
- Stratégies pour établir ou contester la compétence arbitrale dès les premières étapes de la procédure

8 / CONDUITE DE LA PROCÉDURE ARBITRALE

- Introduction de la demande, constitution du tribunal arbitral et organisation du calendrier procédural
- Échanges d'écritures, production des pièces, témoignages, expertises et audiences
- Gestion des incidents de procédure, confidentialité, transparence et participation éventuelle de tiers

9 / STRATÉGIE DE DÉFENSE DE L'INVESTISSEUR

- Construction de la théorie du dossier et identification des violations susceptibles d'être invoquées

- Évaluation des pertes, causalité, quantum et méthodes de calcul de l'indemnisation
- Gestion des preuves, expertises économiques et techniques et stratégie de négociation parallèle

10 / STRATÉGIE DE DÉFENSE DE L'ÉTAT AFRICAIN

- Identification des moyens juridictionnels, objections préliminaires et moyens de défense au fond
- Défense fondée sur le pouvoir de réglementation de l'État, l'intérêt général et les exceptions prévues par les instruments applicables
- Contestation de la responsabilité, de la causalité et du montant des dommages réclamés

11 / SENTENCE, ANNULATION ET RECOURS

- Délibération, rédaction, motivation et prononcé de la sentence arbitrale
- Régime spécifique de l'annulation des sentences CIRDI et mécanismes de contrôle applicables
- Distinction entre annulation, recours, révision, interprétation et autres mécanismes post-sentence selon le cadre arbitral applicable

12 / RECONNAISSANCE, EXÉCUTION ET STRATÉGIE POST-SENTENCE

- Reconnaissance et exécution des sentences d'investissement contre les États
- Difficultés liées à l'immunité d'exécution, aux actifs étatiques et aux règles nationales d'exécution
- Élaboration d'une stratégie globale de protection de l'investissement, du pré-contentieux jusqu'à l'exécution de la sentence

Approche pédagogique

- ✓ Support Ecrit et Projection
- ✓ Exposés Interactifs, Podcasts et Vidéos
- ✓ Brainstorming et Jeux de Rôle
- ✓ Mises en Situation pour faciliter l'assimilation
- ✓ Cas Pratiques et Labs inclus pour leur impact opérationnel
- ✓ Test de Validation des Acquis des Connaissances

Prochaines dates programmées

 23 Nov. au 02 Déc. 2026

 Présentiel - Casablanca

 Autres dates possibles sur demande. Contactez-nous pour organiser une session intra-entreprise.

Réservation & Renseignements

 **Téléphone** : +212 522 247 210

 **Email** : contact@innov-maroc.com

 **Web** : <https://www.innov-maroc.com>

Document généré le 11/10/2026 — Réf : DTA220
INNOV MAROC — Tous droits réservés